



Sommières, le 14 Octobre 2024

**C.C. Piémont Cévenol**  
**M. Le Président**  
**Service Urbanisme - Planification**  
**13 bis, Rue du Docteur Rocheblave**  
**30 260 QUISSAC**

Objet : SCoT du Piémont Cévenol  
Nos réf : 2024/070.  
Affaire suivie par : Christophe CORREIA  
Responsable du Pôle Aménagement du Territoire  
Tel : 04.66.77.77.45.

Monsieur le Président

La Communauté de Communes du Pays de Sommières accuse réception des différentes pièces composant le bilan de la concertation et le projet d'arrêt de votre Schéma de Cohérence Territorial du Piémont Cévenol.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet d'arrêt ne fait l'objet d'aucune observation de la part de mes services.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'assurance de mes sincères salutations.

**Le Président**  
**Pierre MARTINEZ**

